

Bref rappel des conclusions du rapport de M. Georges Fenech sur le thème :

« Organisations et associations oeuvrant à la promotion de la Francophonie en Europe : différence et complémentarité »

Dans son rapport, M. Georges Fenech a dans un premier temps présenté l'action des principaux opérateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie en Europe.

Il a expliqué le retard pris par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) par l'orientation essentiellement Nord/Sud qui a imprégné ses actions de coopération dès son origine en 1970. Toutefois, la multiplication des projets impulsés par l'AIF dans cette zone, ainsi que l'ouverture, en 2004, d'une antenne régionale de l'agence à Bucarest, puis en 2005 d'un Centre régional pour l'enseignement du français en Europe centrale et orientale à Sofia, vont dans le bon sens.

De même s'est-il félicité du dynamisme de la coopération universitaire francophone dans les PECO, qui comptent 46 universités membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Cette dernière a d'ailleurs ouvert dès 1994, à Bucarest, un Bureau régional qui dispose d'antennes locales en Moldavie, Hongrie et Bulgarie.

Dans une deuxième partie, M. Fenech a évoqué le caractère dense et très varié des associations qui oeuvrent, de manière directe ou indirecte, à la promotion de la francophonie en Europe. Il a, à titre d'exemple, distingué les associations "transversales", telles que la Fédération internationale des Professeurs de français, et celles qui ont une vocation plus locale, en se basant sur les quelques réponses reçues au questionnaire adressé à l'ensemble des sections européennes de l'APF. Le rapport a également mis en évidence le rôle important joué par les associations bilatérales d'amitié avec la France, notamment dans les PECO.

La troisième partie a souligné la complémentarité réelle entre les programmes mis en œuvre par les opérateurs de l'OIF, d'envergure mais s'adressant à un public ciblé, et l'activité des associations qui permettent de mobiliser plus largement la société civile. Ainsi, pour citer le rapport, "le monde associatif francophone est en mesure d'apporter un supplément d'âme et de vie démocratique au processus officiel".

Pour autant, et tout en affirmant son attachement au principe général de liberté d'association, le rapporteur a regretté que l'OIF ne joue pas en Europe un véritable rôle d'harmonisation et de coordination des actions entreprises par les organisations francophones, notamment associatives. En effet, le dispositif de consultation réciproque entre l'OIF et les ONG, dont la mise en œuvre avait été souhaitée par les Sommets de la Francophonie depuis les années 80, n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante.

Face à cette carence de l'OIF, l'interface avec les associations est assuré, notamment en Europe, par une coordination d'ONG, l'Association francophone d'amitiés et de liaisons (AFAL), et surtout par les conseillers culturels auprès des ambassades, notamment de France.

Mais si le rôle considérable que jouent ces derniers doit naturellement être poursuivi et encouragé, la dimension multilatérale de la francophonie ne peut être assurée dans ce domaine

que par l'OIF elle-même.

Dès lors, M. Fenech a souhaité que l'importante réforme de la Francophonie institutionnelle adoptée en novembre 2005 à Madagascar puisse avoir des effets bénéfiques à cet égard. Si elle a effectivement permis, en réorganisant le dispositif autour du Secrétariat général de l'OIF, de clarifier l'organigramme et de répartir d'une manière plus rationnelle les tâches et les responsabilités entre les différentes instances, la mise en œuvre de cette réforme n'a encore à ce jour que partiellement affecté l'organisation des relations entre l'OIF et ses partenaires oeuvrant à la promotion de la francophonie, notamment dans le monde associatif.

Des progrès sont donc à réaliser et nous nous devons d'être vigilant à cet égard.